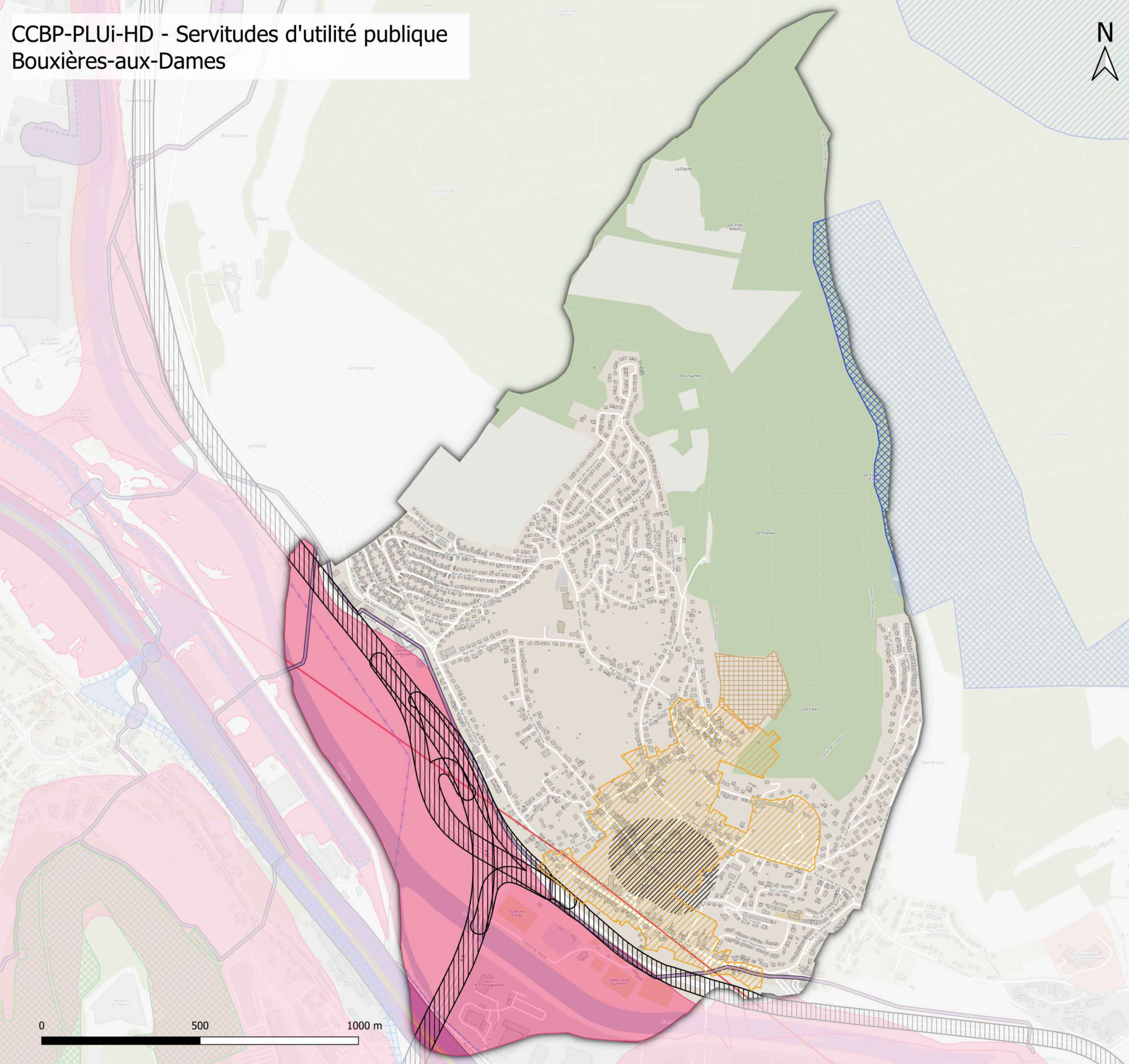


CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Bouxières-aux-Dames



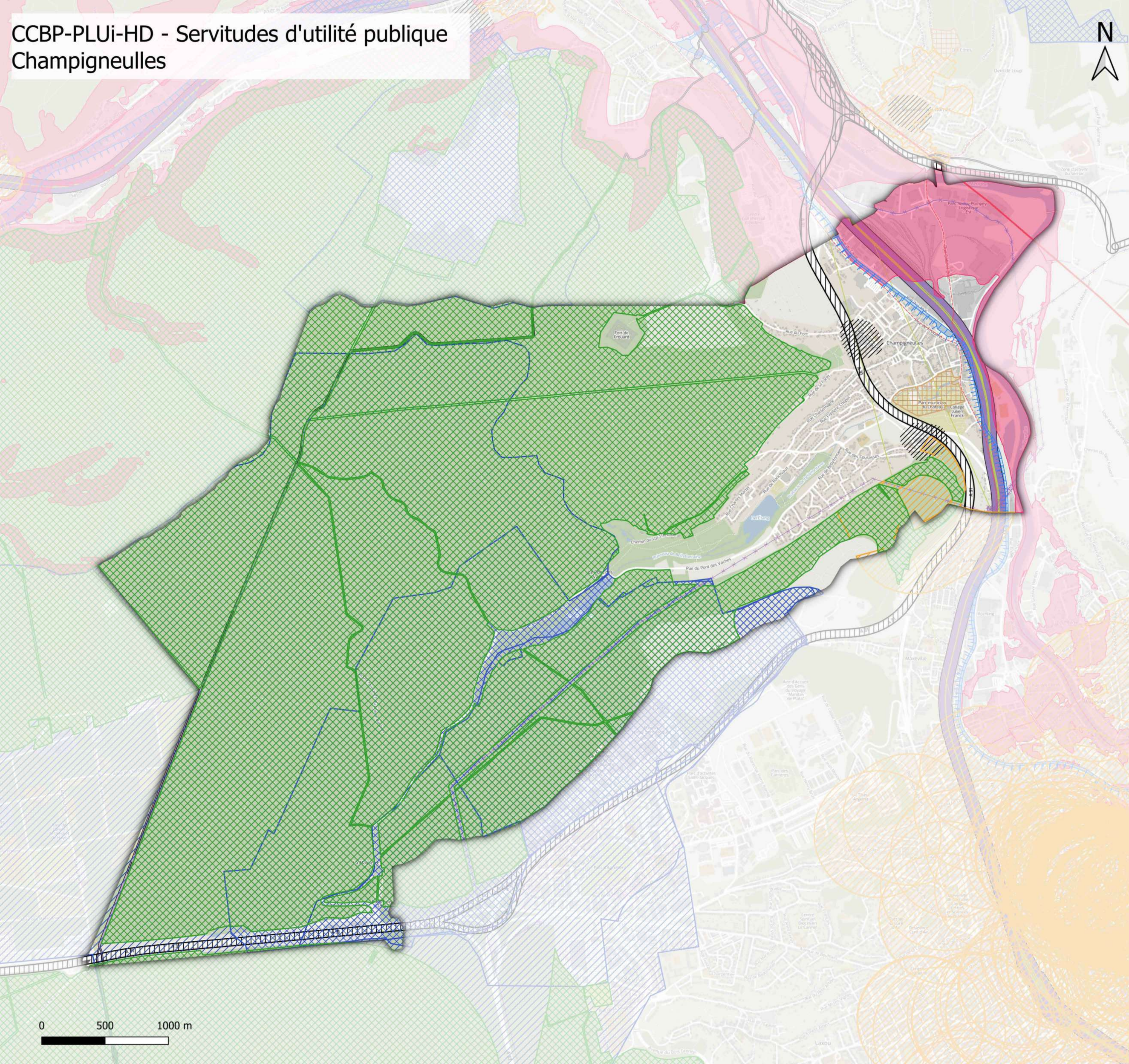
Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillé.

- Légende :**
- A7 - Forêts de protection
 - AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
 - AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
 - AS1 - Conservation des eaux
 - Périmètre Eloigné
 - Périmètre Immédiat
 - Périmètre Rapproché
 - EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
 - EL3 - Halage et marchepied
 - EL7 - Circulation - Alignement
 - EL11 - Voies express, déviations
 - I - Industrie
 - I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
 - I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - I4 - Ligne électrique
 - PM1 - PPR naturel et risques miniers
 - PT - ANFR, Opérateur de réseau
 - PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
 - PT2 - Protection contre les obstacles
 - T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
 - T1 - Voie ferrée
 - T1 - Voie ferrée (emprise)
 - T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
 - Int1 - Cimetière (périmètre de protection)



Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

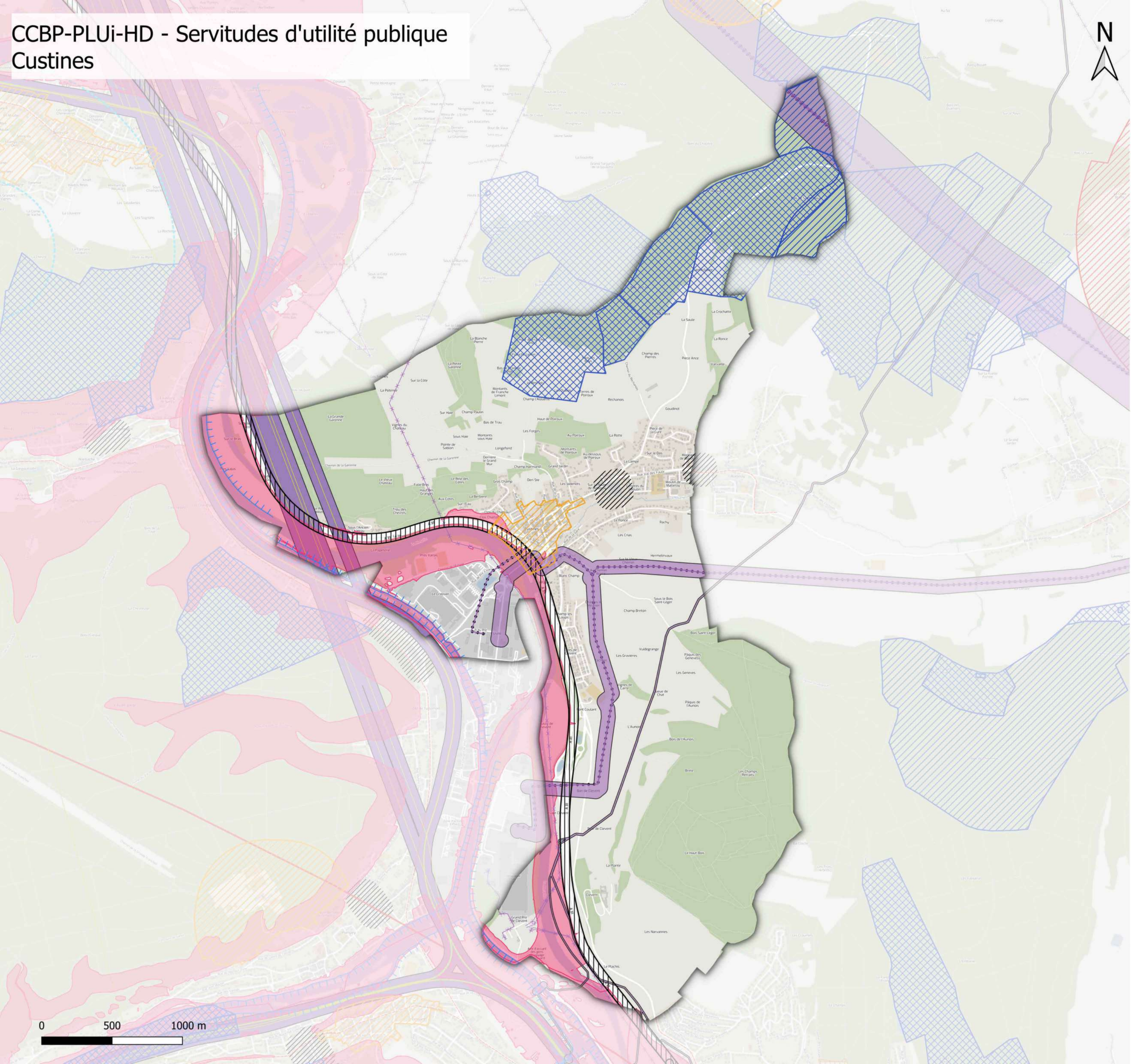
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillé.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

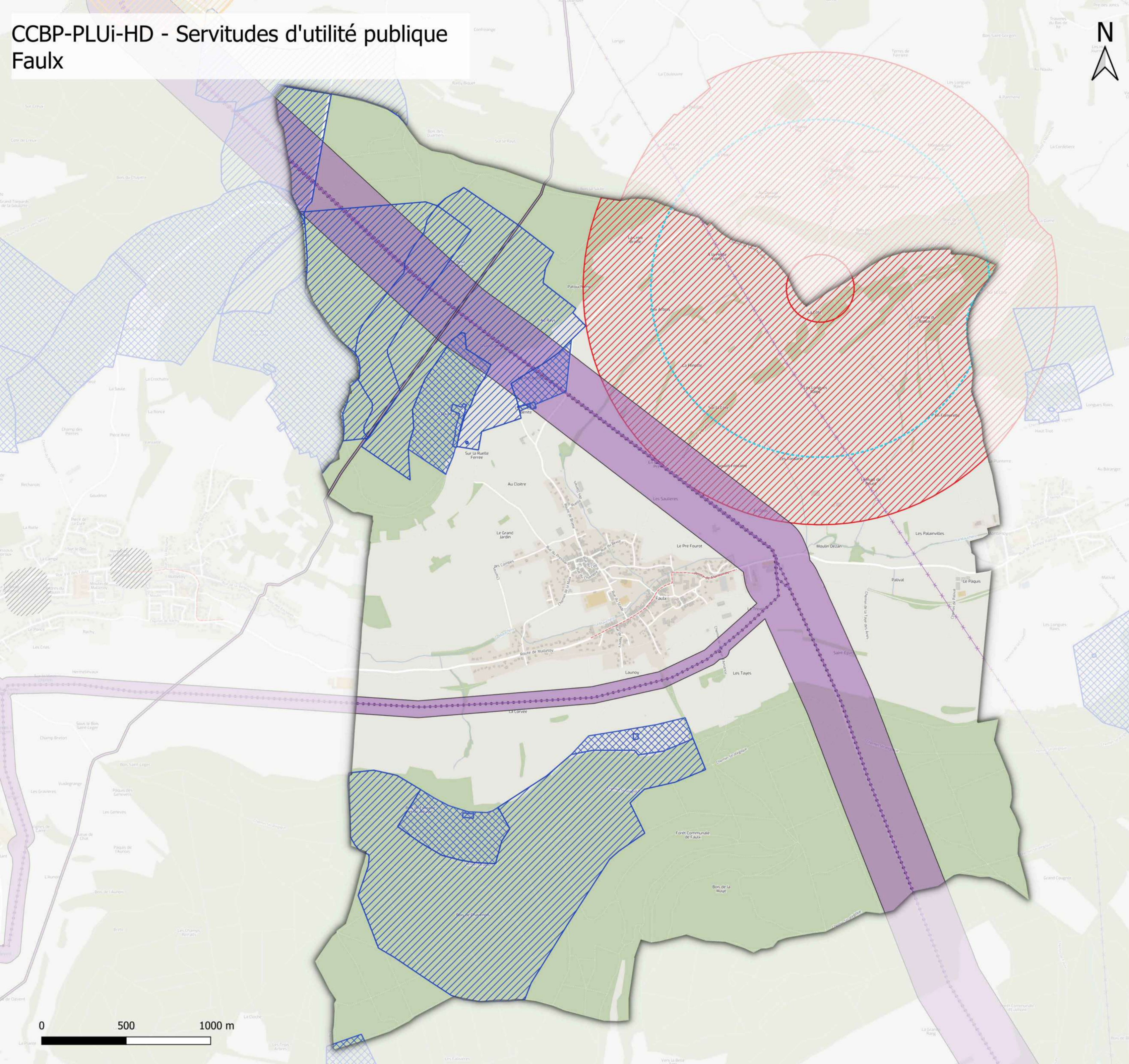
CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Custines



Avertissement :
Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.
Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

- Légende :**
- A7 - Forêts de protection
 - AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
 - AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
 - AS1 - Conservation des eaux
 - Périmètre Eloigné
 - Périmètre Immédiat
 - Périmètre Rapproché
 - EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
 - EL3 - Halage et marchepied
 - EL7 - Circulation - Alignement
 - EL11 - Voies express, déviations
 - I - Industrie
 - I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
 - I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - I4 - Ligne électrique
 - PM1 - PPR naturel et risques miniers
 - PT - ANFR, Opérateur de réseau
 - PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
 - PT2 - Protection contre les obstacles
 - T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
 - T1 - Voie ferrée
 - T1 - Voie ferrée (emprise)
 - T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
 - Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Faulx



Avertissement :

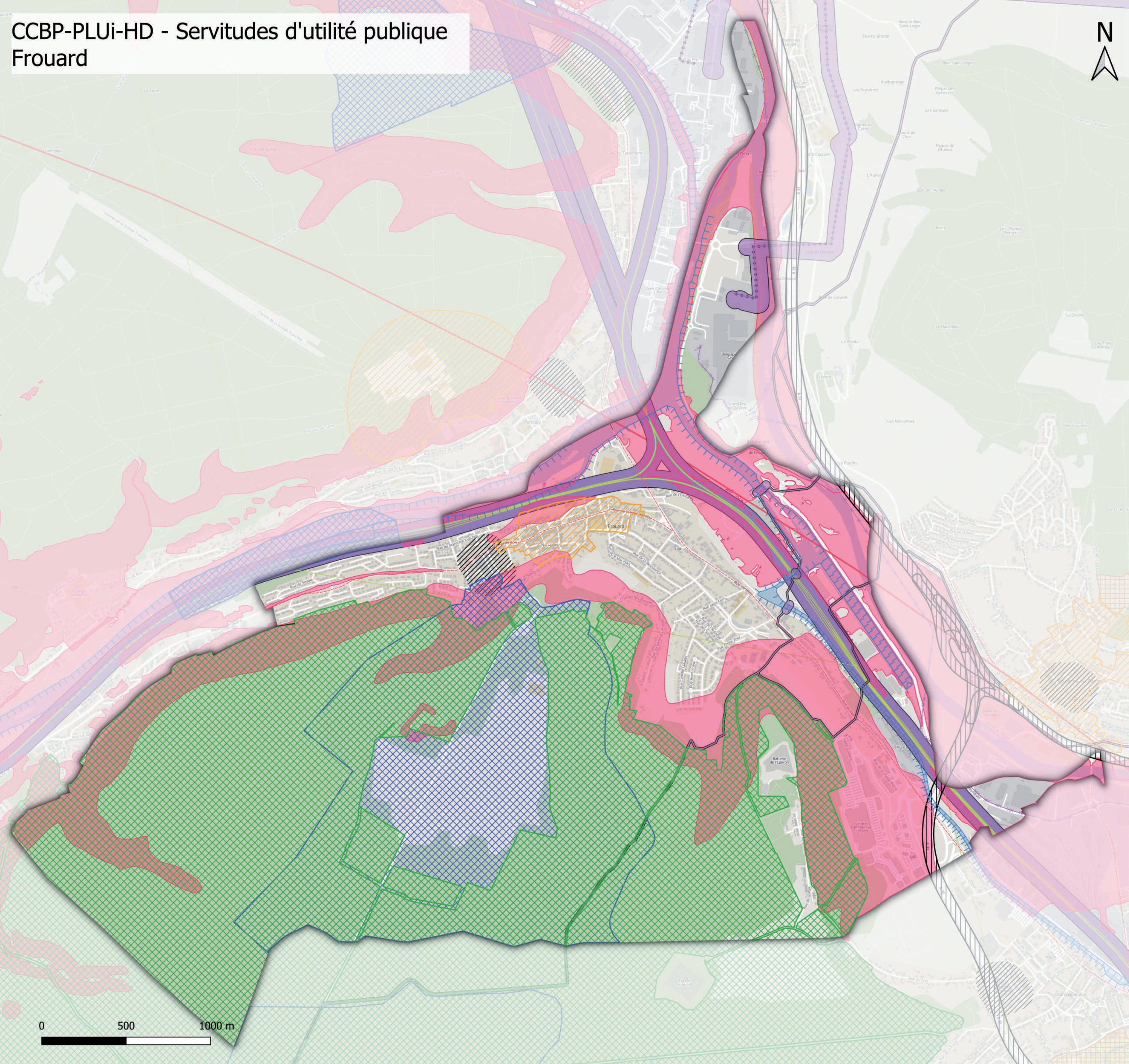
Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

- Légende :**
- A7 - Forêts de protection
 - AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
 - AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
 - AS1 - Conservation des eaux
 - Périmètre Eloigné
 - Périmètre Immédiat
 - Périmètre Rapproché
 - EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
 - EL3 - Halage et marchepied
 - EL7 - Circulation - Alignement
 - EL11 - Voies express, déviations
 - I - Industrie
 - I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
 - I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - I4 - Ligne électrique
 - PM1 - PPR naturel et risques miniers
 - PT - ANFR, Opérateur de réseau
 - PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
 - PT2 - Protection contre les obstacles
 - T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
 - T1 - Voie ferrée
 - T1 - Voie ferrée (emprise)
 - T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
 - Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Frouard



Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

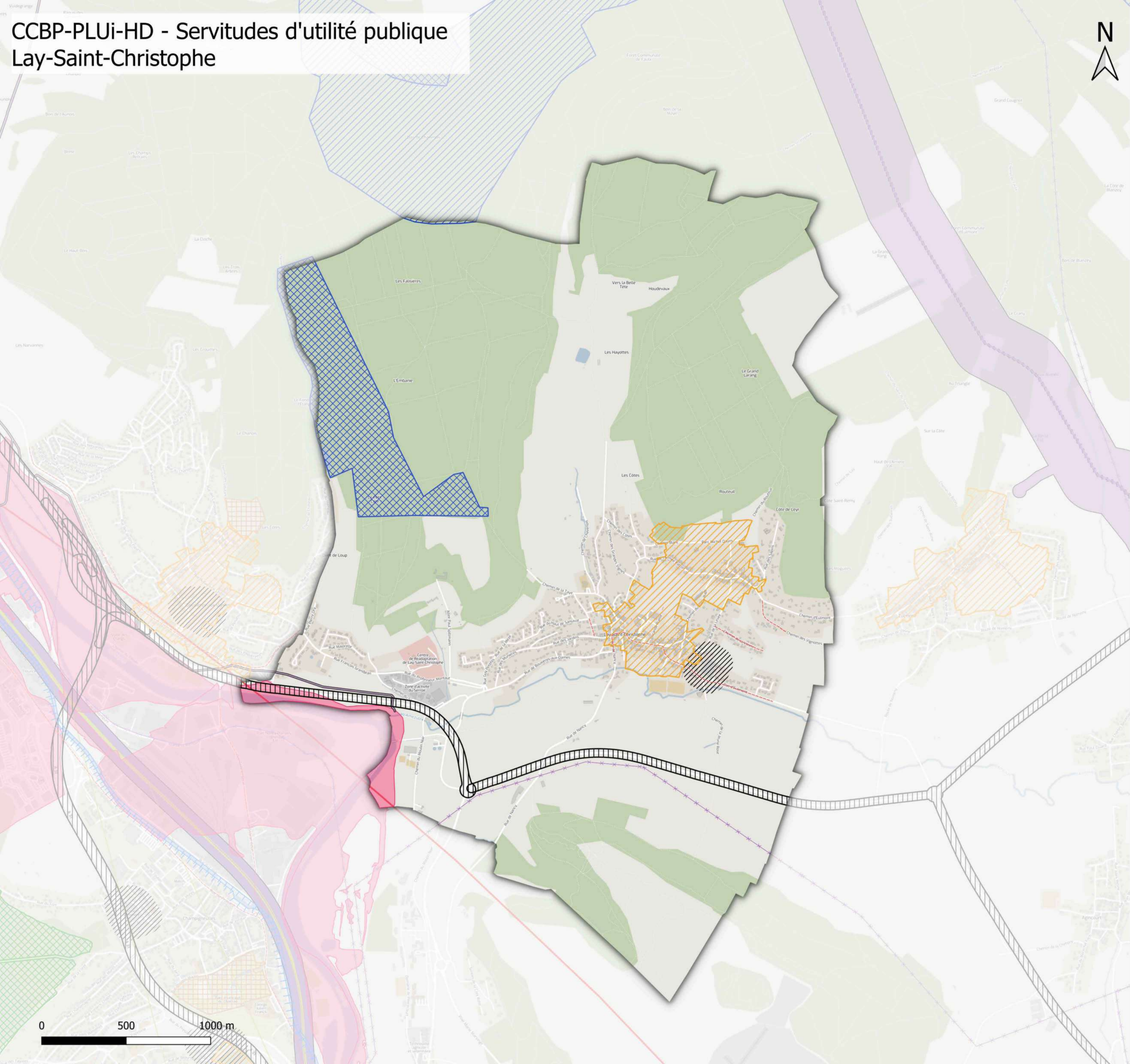
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- P1 - Périmètre Eloigné
- P2 - Périmètre Immédiat
- P3 - Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

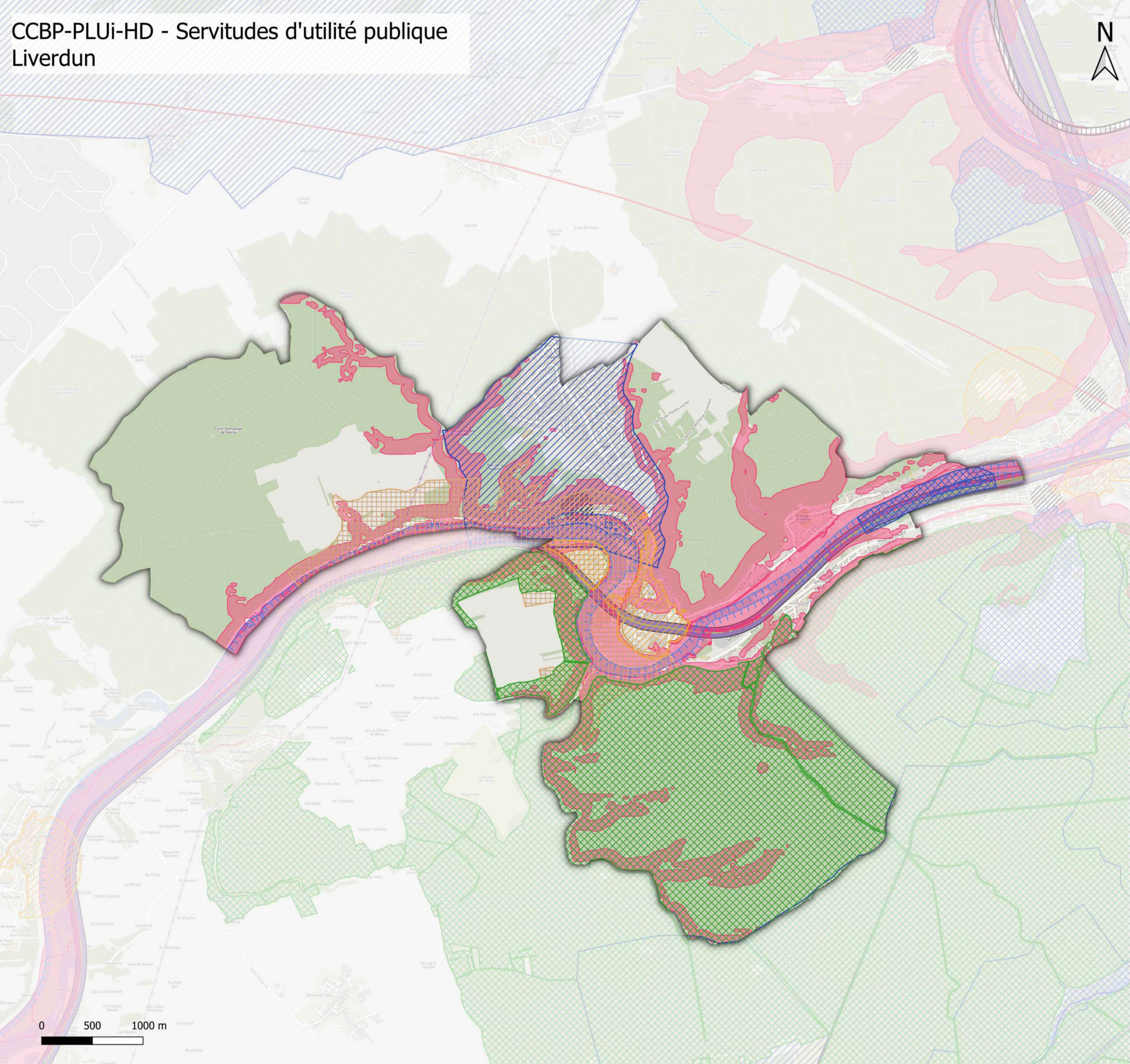
CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Lay-Saint-Christophe



Avertissement :
Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.
Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

- Légende :**
- A7 - Forêts de protection
 - AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
 - AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
 - AS1 - Conservation des eaux
 - Périmètre Eloigné
 - Périmètre Immédiat
 - Périmètre Rapproché
 - EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
 - EL3 - Halage et marchepied
 - EL7 - Circulation - Alignement
 - EL11 - Voies express, déviations
 - I - Industrie
 - I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
 - I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 - I4 - Ligne électrique
 - PM1 - PPR naturel et risques miniers
 - PT - ANFR, Opérateur de réseau
 - PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
 - PT2 - Protection contre les obstacles
 - T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
 - T1 - Voie ferrée
 - T1 - Voie ferrée (emprise)
 - T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
 - Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Liverdun



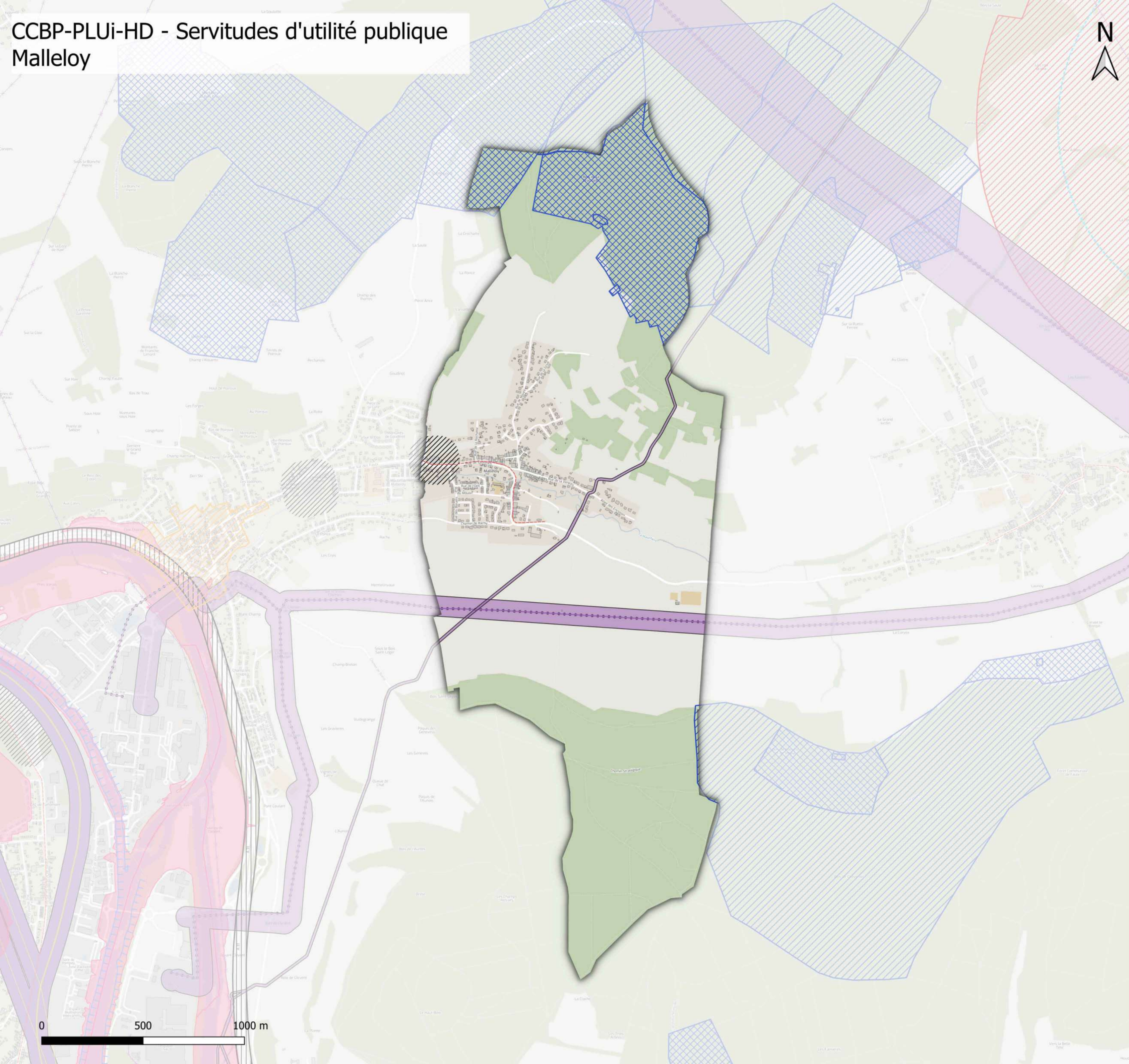
Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.
Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Malleloy



Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

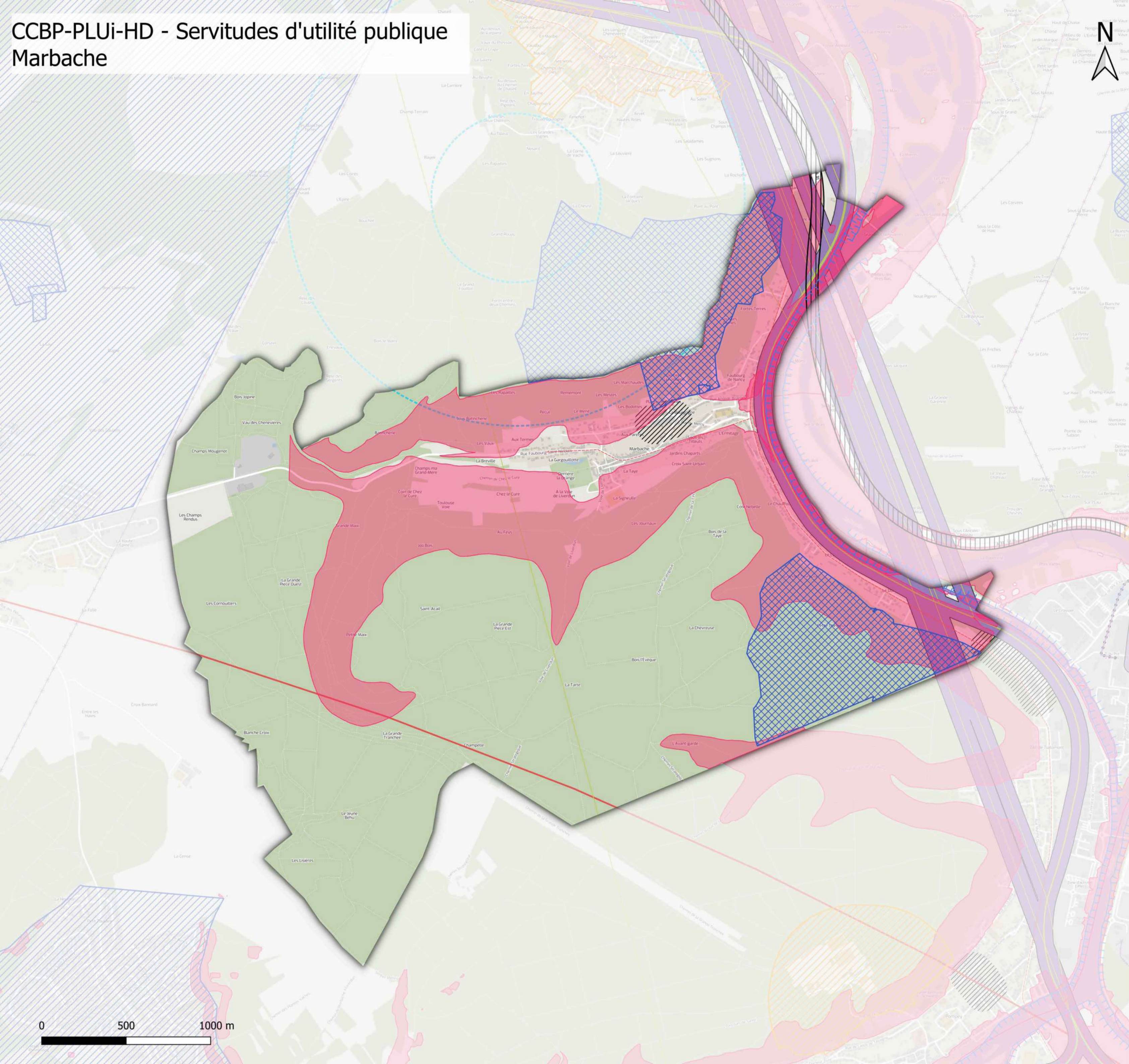
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Marbache



Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

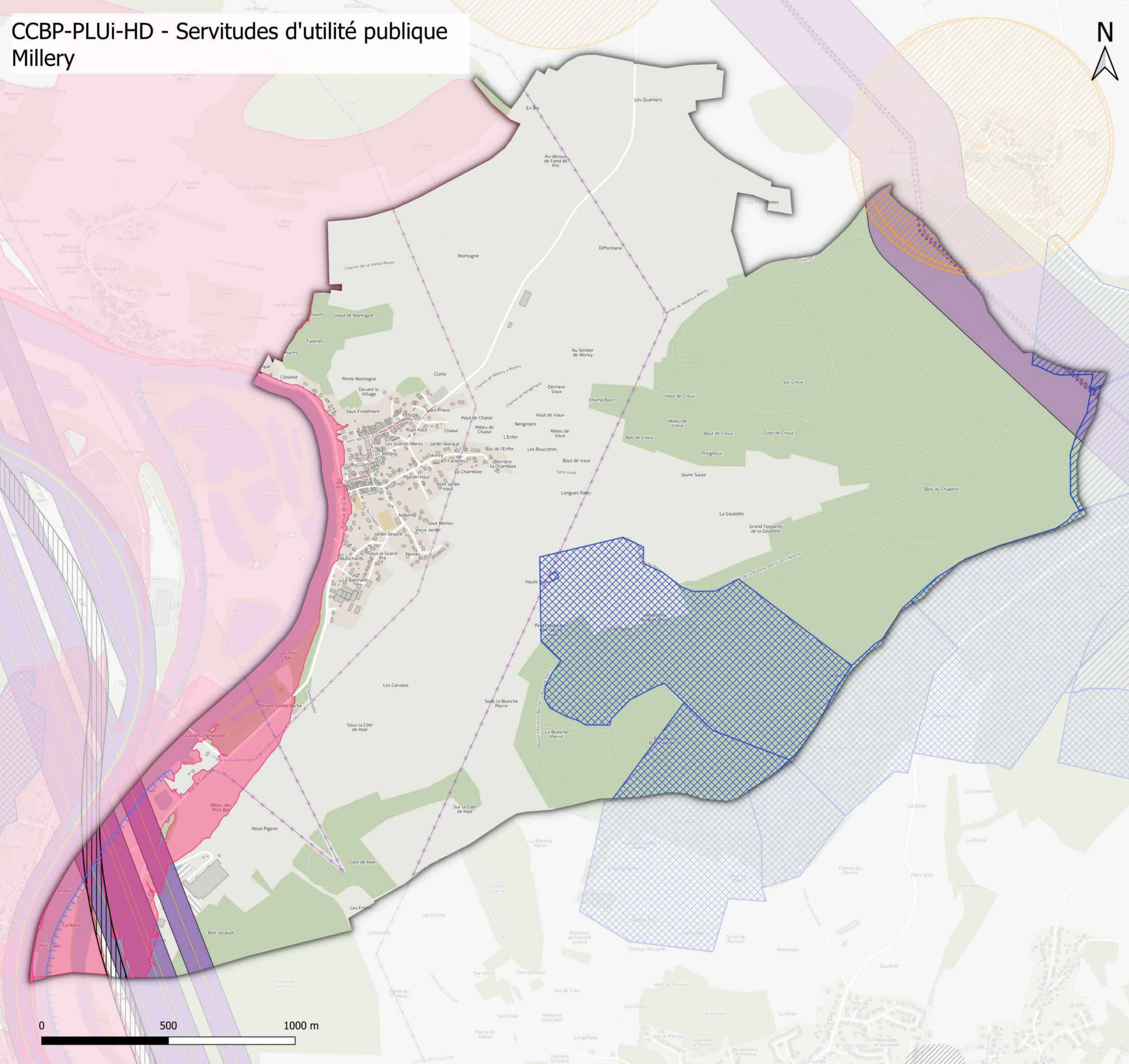
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Millery



Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

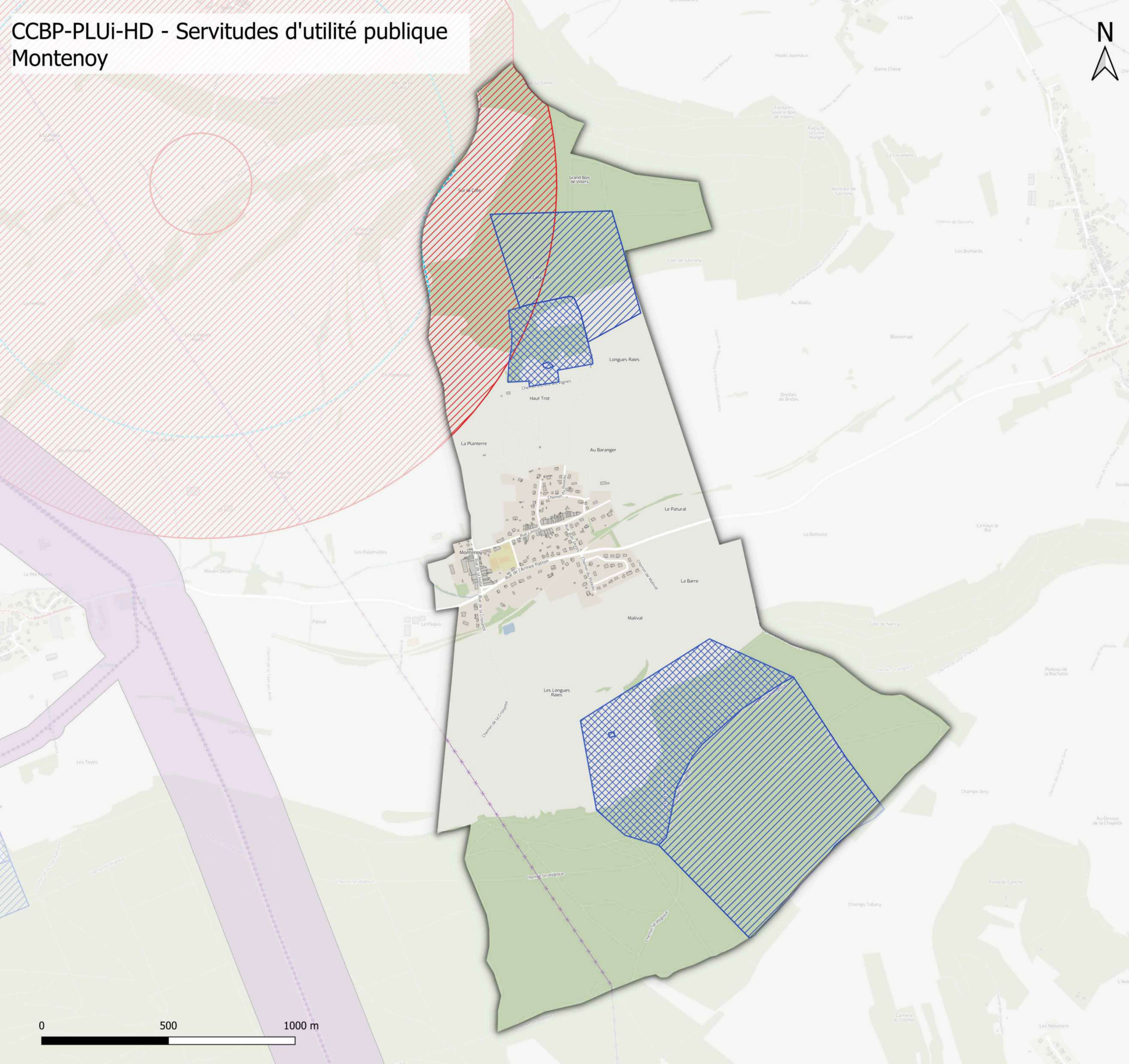
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Montenoy

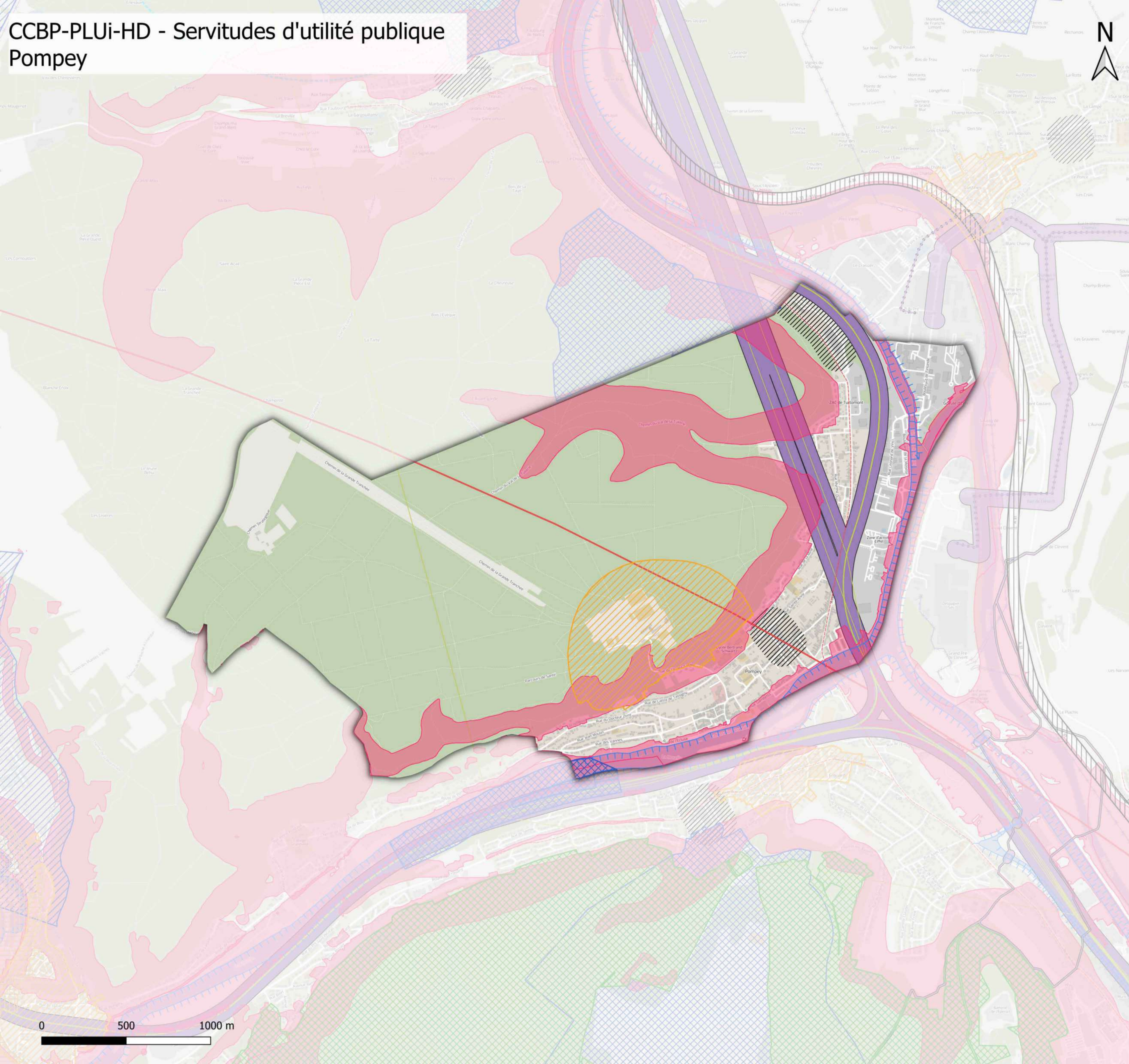


Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.
Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)



CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique Pompey

Avertissement :

Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

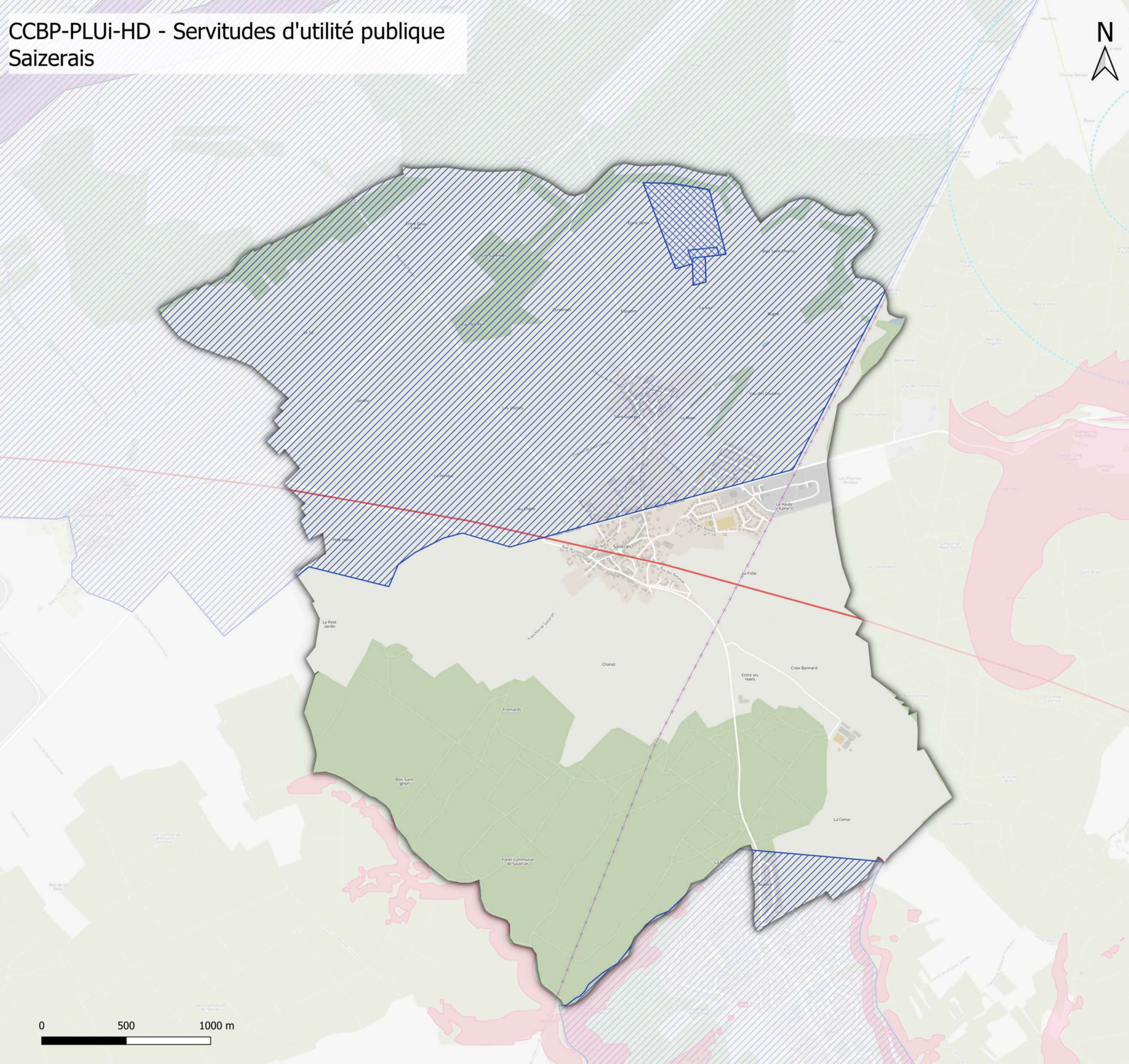
Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)

CCBP-PLUi-HD - Servitudes d'utilité publique
Saizerais



Avertissement :

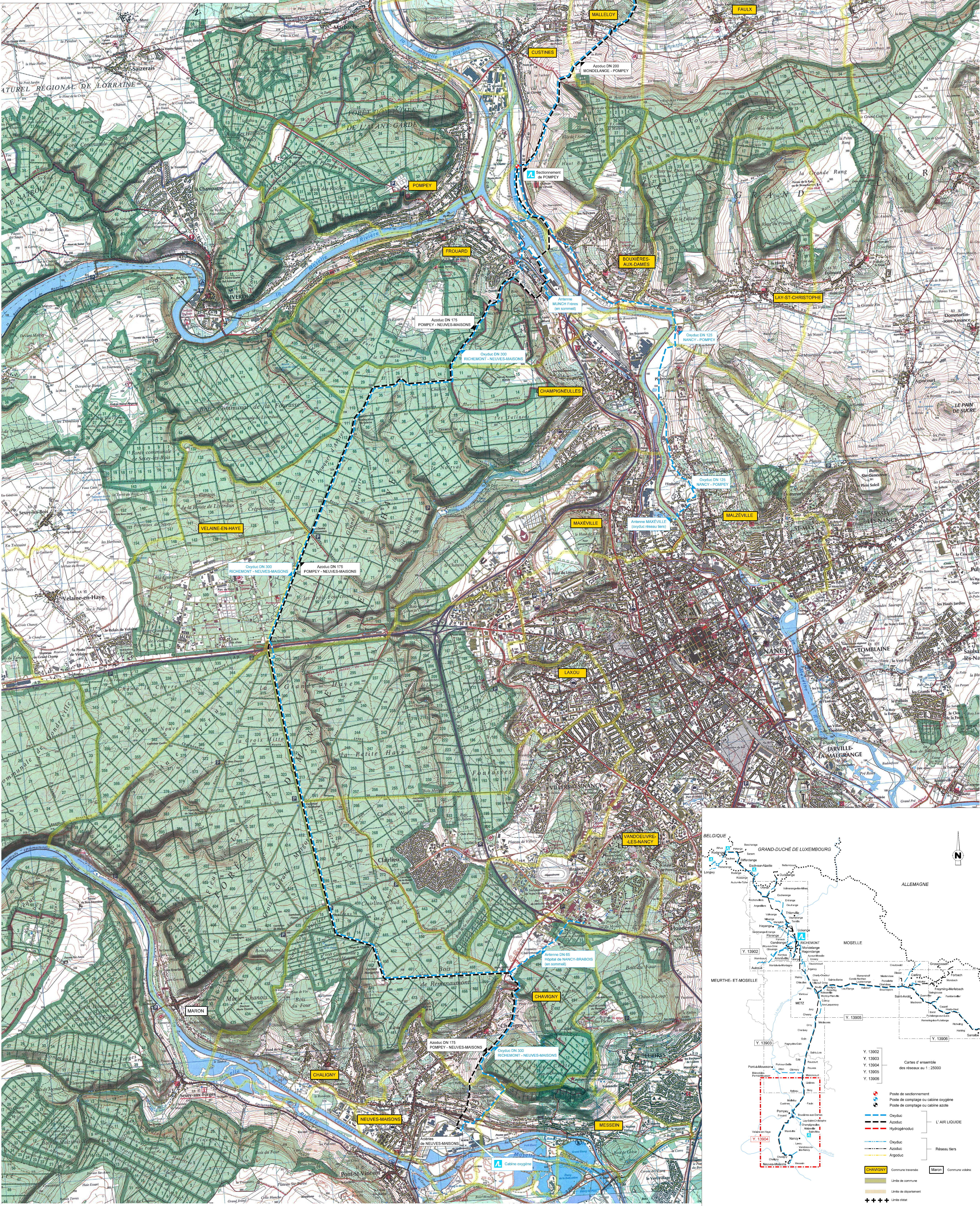
Ce plan des servitudes présente la synthèse des données cartographiques collectées à la date d'édition du document, en octobre 2024. Le report des données est approximatif et fourni à titre indicatif. Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.

Certaines servitudes pourraient ne pas apparaître sur la carte si les gestionnaires n'ont pas fourni les fichiers cartographiques nécessaires. Aussi, seul le document "Liste des servitudes d'utilité publique" annexe au document d'urbanisme présente l'ensemble des servitudes applicables.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/100 000e est déconseillée.

Légende :

- A7 - Forêts de protection
- AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés (périmètre de protection)
- AC2 - Sites et monuments historiques inscrits ou classés
- AS1 - Conservation des eaux
- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- EL - Equipement, Santé, Concessionnaire
- EL3 - Halage et marchepied
- EL7 - Circulation - Alignement
- EL11 - Voies express, déviations
- I - Industrie
- I1 - Canalisations de Transport de Matières Dangereuses (Maîtrise de l'urbanisme)
- I3 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I4 - Ligne électrique
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
- PT - ANFR, Opérateur de réseau
- PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- PT2 - Protection contre les obstacles
- T - DGAC, SNCF, Collectivité, Concessionnaire
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Int1 - Cimetière (périmètre de protection)



CW237

CW238



Fond cartographique IGN Scan25 ©

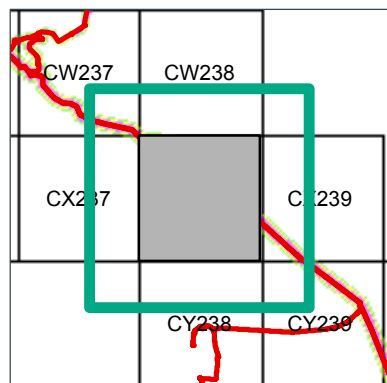


Réseau GRTgaz

Planche n°CX238

Communes de :

Custines ; Malleloy ; Marbach ; Belleville ; Ville-au-Val ; Belleau ; Autreville-sur-Moselle ; Mill



Légende



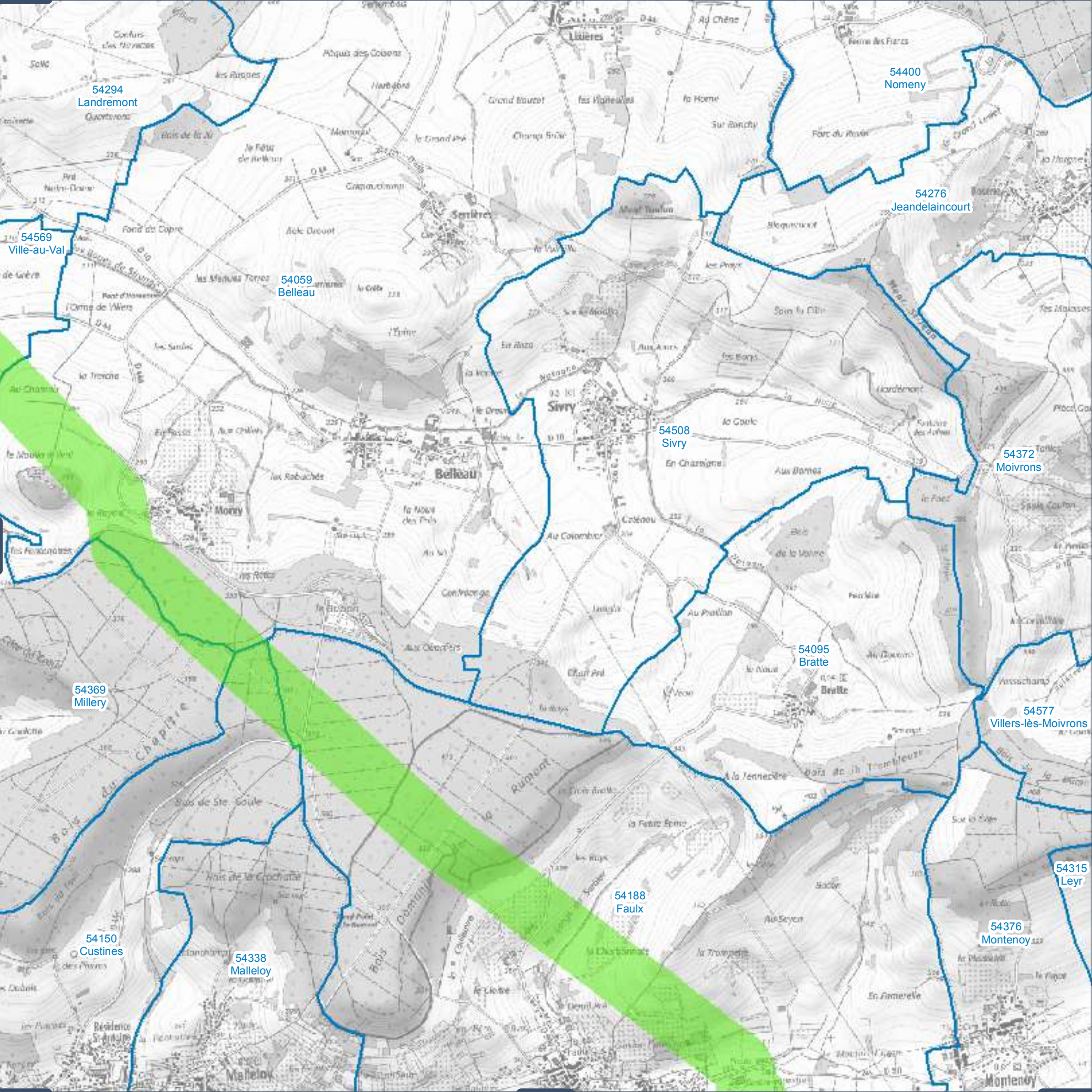
Projet de Servitude d'Utilité Publique SUP1



Communes



CW238



CX238

CY238

CY239

CY240

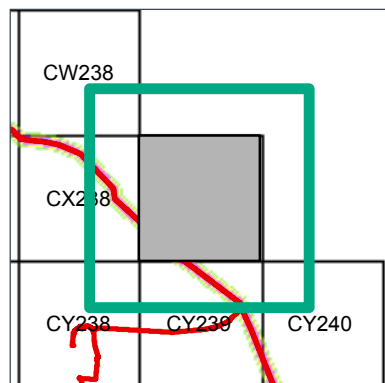


Réseau GRTgaz

Planche n°CX239

Communes de :

Custines ; Malleloy ; Bratte ; Faulx ; Belleau ; Sivry ; Jeandelaincourt



Légende

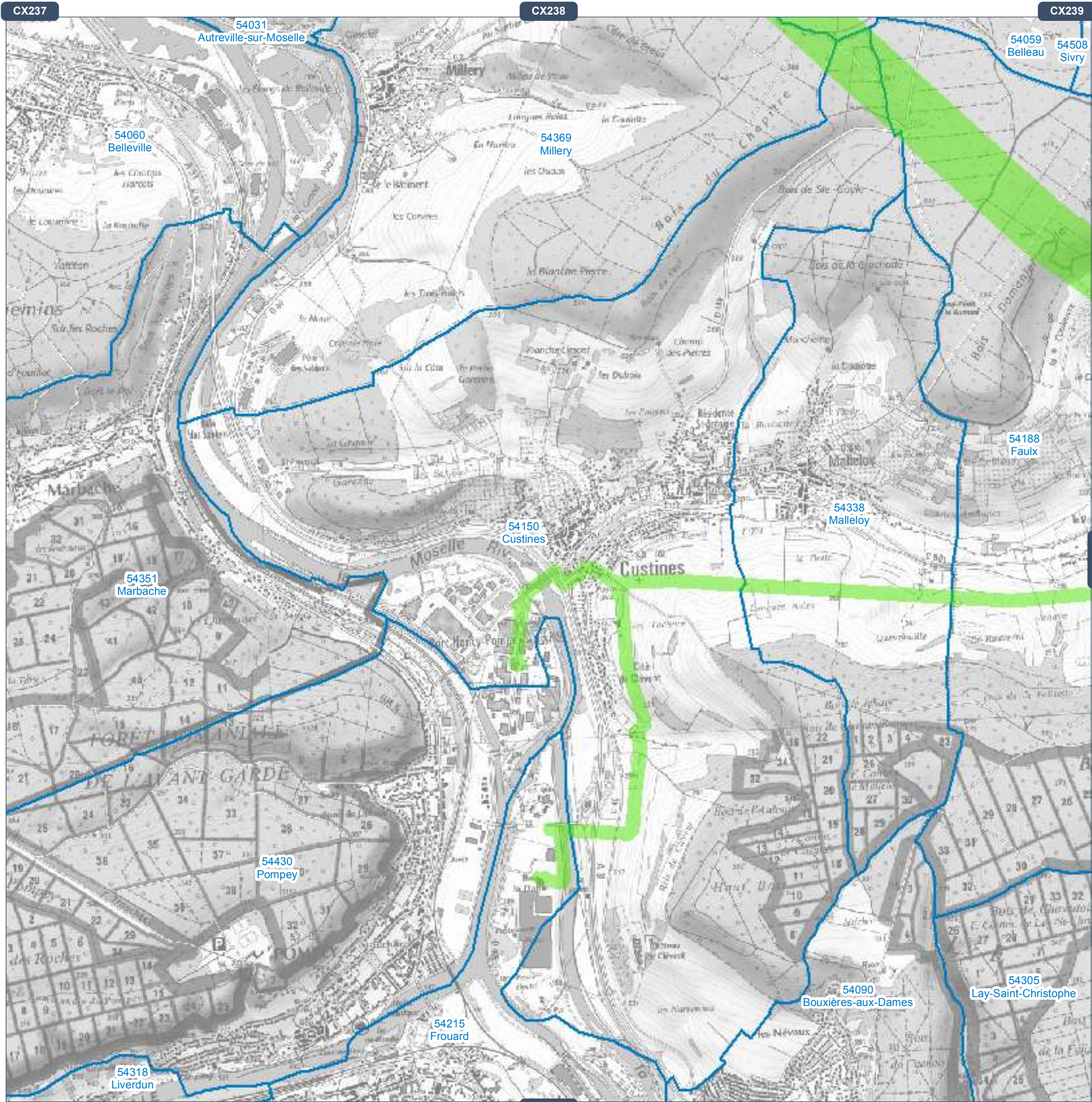


Projet de Servitude d'Utilité Publique SUP1



Communes

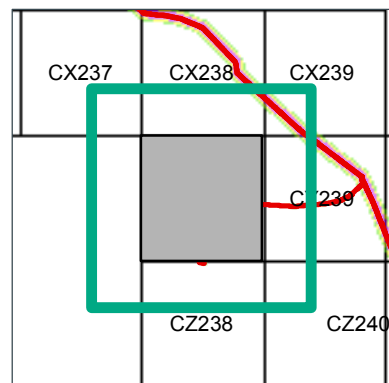




Fond cartographique IGN Scan25 ©

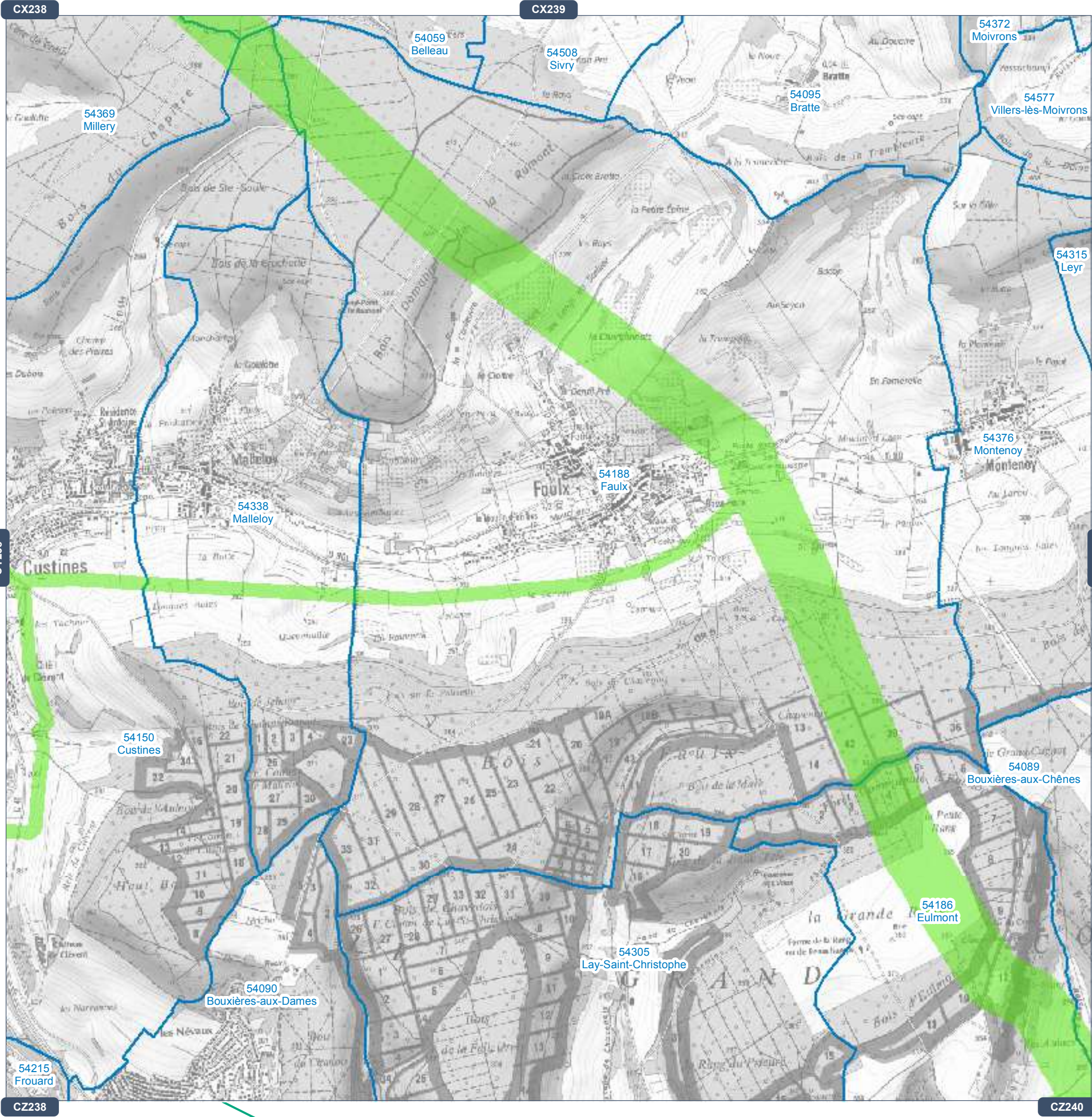
 Réseau GRTgaz
Planche n°CY238

Communes de :
Custines ; Malleloy ; Marbach ; Belleville ; Frouard ; Pompey ; Millery



Légende

-  Projet de Servitude d'Utilité Publique SUP1
-  Communes



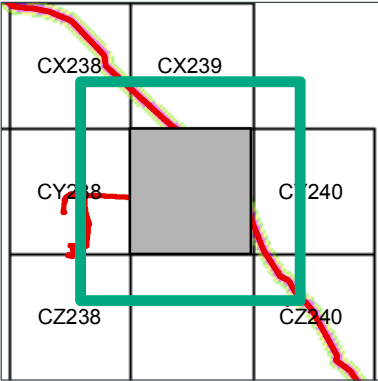
Fond cartographique IGN Scan25 ©



Réseau GRTgaz

Planche n°CY239

Communes de :
Custines ; Malleloy ; Eulmont ; Lay-Saint-Christophe ; Faulx ; Bouxières-aux-Dames



Légende

-  Projet de Servitude d'Utilité Publique SUP1
-  Communes

